



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 6 juin 2023 — N° 52

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de féliciter les Remparts de Québec et le hockeyeur Pier-Olivier Roy, gagnants de la coupe Memorial.

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Peter Clark pour sa carrière au sein du Service de sécurité incendie Clarenceville-Noyan.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner l'importance de la protection des territoires.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Sarah Cuerrier Riel pour son geste de courage et d'altruisme.

6 juin 2023

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à participer à la 40^e course de La Grande Vadrouille.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe féminine de volleyball U18 des Condors de Chaudière-Appalaches, gagnante des Nationaux Jeunesse.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner l'importance de la protection des cours d'eau.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'organisme Centre Ressources Jardin de familles.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le succès du projet Joliette Halte culturelle.

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Nicole Chagnon-Brisebois, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire du Centre d'action bénévole de Gatineau.

6 juin 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire de l'organisme Les danseurs et musiciens de l'île Jésus inc.

À 13 h 56, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 06.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2022 de Retraite Québec.

(Dépôt n° 643-20230606)

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Le rapport annuel d'activités et de développement durable 2022-2023 d'Investissement Québec.

(Dépôt n° 644-20230606)

6 juin 2023

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 4 avril 2023 par Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) concernant l’installation d’un IRM fixe à l’hôpital de La Malbaie.

(Dépôt n° 645-20230606)

Mme la présidente dépose :

Une lettre, en date du 2 juin 2023, que lui a adressée M. Jean-François Blanchet, directeur général des élections, en réponse à la motion adoptée par l’Assemblée le 25 mai 2023 lui demandant la divulgation de l’ensemble des documents de la Commission Grenier.

(Dépôt n° 646-20230606)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 2 et 6 juin 2023, a procédé à l’étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires afin notamment de donner suite à l’Entente entre la juge en chef de la Cour du Québec et le ministre de la Justice. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 647-20230606)

Dépôts de pétitions

Mme Nichols (Vaudreuil) dépose :

L’extrait d’une pétition, signée par 2 301 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l’intégration du REM au nouveau pont de l’Île-aux-Tourtes.

(Dépôt n° 648-20230606)

6 juin 2023

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, elle dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 061 résidents de Vaudreuil-Soulanges, concernant l'intégration du REM au nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes.
(Dépôt n° 649-20230606)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse qu'il y a un manque de logements criant partout au Québec, y compris en Gaspésie;

QU'elle prenne acte et fasse siennes les demandes d'aide adressées par les préfets et les élus municipaux gaspésiens au gouvernement du Québec;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le nouveau pouvoir de zonage incitatif permettra aux municipalités d'augmenter le nombre de logements disponibles sur le territoire;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de permettre aux MRC de contribuer davantage à la création de logements, notamment en leur accordant le pouvoir d'offrir des incitatifs financiers aux promoteurs.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

6 juin 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), Mme Ghazal (Mercier), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la carrière de monsieur Robert Dutrisac, président de la Tribune de la presse, correspondant parlementaire, puis éditorialiste au bureau de Québec pour *Le Devoir*;

QU'elle le remercie pour sa contribution au journalisme parlementaire et à la vie démocratique québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que plus de 160 feux de forêt sont actifs en ce moment sur le territoire du Québec;

QU'elle exprime sa solidarité envers les milliers de Québécois affectés et déplacés, tout particulièrement dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Mauricie, du Nord-du-Québec et du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

QU'elle salue le travail de tous les instants, déployé par des centaines d'intervenants, notamment le personnel de la SOPFEU, les pompiers, les paramédics, les policiers, la sécurité civile, les militaires, les équipes municipales, les bénévoles et même plusieurs entreprises qui sont à pied d'œuvre afin de lutter contre ces incendies et leurs impacts sur la population;

6 juin 2023

QU'elle souligne avec gratitude l'engagement de pompiers volontaires provenant de l'international, notamment des États-Unis et de la France, qui constitue une brillante démonstration de la solidarité entre les nations;

QU'enfin, elle invite l'ensemble de la population au respect de toutes les consignes de sécurité, notamment les interdictions d'accès en forêt et les interdictions de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'obtention d'une délégation officielle du Québec à l'UNESCO; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
 - la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation.
-

6 juin 2023

M. Lévesque, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant l'émergence et le développement de la technologie d'intelligence artificielle « GPT » et les bouleversements que son avènement entraînera sur le marché du travail québécois.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 2 juin 2023, sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Justice, proposant que le projet de loi n° 24, Loi donnant suite aux recommandations du rapport du Comité consultatif indépendant sur la révision de l'indemnité annuelle des membres de l'Assemblée nationale, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 112 en annexe)

Pour : **68** Contre : **15** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 24 est adopté.

6 juin 2023

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal, ainsi que l'amendement transmis par M. Grandmont (Taschereau).

L'amendement est déclaré irrecevable puisqu'il introduit un nouveau principe au projet de loi. En effet, le projet de loi vise à établir un mécanisme d'enregistrement des établissements d'hébergement touristique et à créer un registre public de ces établissements. Quant à lui, l'amendement cherche à modifier l'article 1959 du Code civil du Québec, qui prévoit les conditions pour qu'un locateur de logement puisse évincer un locataire. Plus spécifiquement, l'amendement vise à empêcher un locateur d'évincer un locataire en vue d'apporter des changements d'affectation à son logement pour un usage d'hébergement touristique. Bien que cet amendement touche au sujet de l'hébergement touristique, il se rattache à un principe distinct, soit la limitation des pouvoirs d'éviction que le Code civil du Québec confère aux locateurs.

La présidence souligne de plus que même si l'amendement a été présenté en commission parlementaire lors de l'étude détaillée du projet de loi sans que sa recevabilité ne soit soulevée, elle doit tout de même se prononcer sur sa recevabilité conformément à l'article 252 du Règlement.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

Mme Bélanger, ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, propose que le projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

6 juin 2023

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Bélanger, ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, proposant que le projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. Émond (Richelieu) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant l'annulation d'une servitude grevant certains lots situés en la Ville de Carignan, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 200 est adopté.

6 juin 2023

Adoption

M. Émond (Richelieu) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant l'annulation d'une servitude grevant certains lots situés en la Ville de Carignan, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 200 est adopté.

Adoption du principe

M. Chassin (Saint-Jérôme) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 202 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement, M. Chassin (Saint-Jérôme) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 202 est adopté.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 27, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 27 est adopté.

6 juin 2023

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 27 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l’ajournement des travaux au mercredi 7 juin 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 21 h 25, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l’Assemblée s’ajourne au mercredi 7 juin 2023, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 6 juin 2023, à 13 h 50, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, Mme Schmaltz (Vimont), Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel), Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) et Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), les représentants du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l’honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 12 Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d’une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d’un projet de grossesse pour autrui

La Présidente

NATHALIE ROY

812

6 juin 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Justice :

(Vote n° 112)

POUR - 68

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| Abou-Khalil (CAQ) | D'Amours (CAQ) | Lachance (CAQ) | Proulx (CAQ) |
| Allaire (CAQ) | Derraji (PLQ) | Laforest (CAQ) | Provençal (CAQ) |
| Asselin (CAQ) | Dionne (CAQ) | Laframboise (CAQ) | Reid (CAQ) |
| Bachand (CAQ) | Dorismond (CAQ) | Lakhoyan Olivier (PLQ) | Rivest (CAQ) |
| Beauchemin (PLQ) | Drainville (CAQ) | Lecours (CAQ) | Rizqy (PLQ) |
| Bélanger (CAQ) (Orford) | Dubé (CAQ) | (Lotbinière-Frontenac) | Rotiroti (PLQ) |
| Bélanger (CAQ) (Prévost) | Dufour (PLQ) (Mille-Îles) | Lecours (CAQ) (Les Plaines) | Sainte-Croix (CAQ) |
| Bogemans (CAQ) | Duranceau (CAQ) | Lefebvre (CAQ) | Schmaltz (CAQ) |
| Boivin Roy (CAQ) | Émond (CAQ) | Lemay (CAQ) | Schneeberger (CAQ) |
| Bourassa (CAQ) | Fortin (PLQ) | Lemieux (CAQ) | Simard (CAQ) |
| Boutin (CAQ) | Fréchette (CAQ) | Lévesque (CAQ) (Chapleau) | St-Louis (CAQ) |
| Bussière (CAQ) | Gagnon (CAQ) | Maccarone (PLQ) | Tanguay (PLQ) |
| Cadet (PLQ) | Garceau (PLQ) | Malette (CAQ) | Tremblay (CAQ) (Dubuc) |
| Caron (PLQ) (La Pinière) | Gendron (CAQ) | Morin (PLQ) | Tremblay (CAQ) (Hull) |
| Caron (CAQ) (Portneuf) | Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean) | Nichols (IND) | |
| Charette (CAQ) | Haytayan (CAQ) | Picard (CAQ) | |
| Chassin (CAQ) | Hébert (CAQ) | Poulet (CAQ) | |
| | Jacques (CAQ) | Poulin (CAQ) | |
| | Kelley (PLQ) | Prass (PLQ) | |

CONTRE - 15

| | | |
|--------------------|----------------|--------------------------|
| Arseneau (PQ) | Ghazal (QS) | Massé (QS) |
| Bérubé (PQ) | Grandmont (QS) | Nadeau-Dubois (QS) |
| Bouazzi (QS) | Labrie (QS) | St-Pierre Plamondon (PQ) |
| Cliche-Rivard (QS) | Leduc (QS) | Zaga Mendez (QS) |
| Fontecilla (QS) | Marissal (QS) | Zanetti (QS) |